

# Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

## INDRE-ET-LOIRE (37)

### Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 212

Nombre de PPC avec DUP : 203

Nombre d'AAC prioritaires : 10

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 2

Répart. eaux souterraines-superficielles : 97%-3%

**Repères nationaux :** Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

## → LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département d'Indre et Loire a plus de 97 % des captages protégés. Les derniers captages restant à protéger devront reprendre la procédure depuis le début, leurs avis hydrogéologiques datant d'avant 2008. Sur ce département la majorité des arrêtés de DUP a plus de 20 ans, la révision de certaines de ces procédures peut être envisagée si l'évolution de l'occupation du territoire ou la qualité de l'eau distribuée le justifie.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

Niveau de protection ↑ Nombre de captages 212	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP 203	Arrêtés postérieurs à 2000 : 67 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 135 Arrêtés antérieurs à 1980 : 1
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique 9	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 1 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 1 Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 7
	Procédures de protection de captages non initiées : 0	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

## → LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 10 AAC dont 7 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Les 3 dernières ont complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé que pour l'une d'entre elles.

Aujourd'hui, un programme d'actions est défini sur 5 des AAC mais seulement 2 sont mis en oeuvre, les autres étant suspendus pour diverses raisons. Les démarches sur les 5 autres AAC sont plus ou moins avancées, voire pas démarrées.

**Repères bassin Loire-Bretagne :** 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en oeuvre.

**Repères nationaux :** Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

Niveau de protection ↑ Nombre d'aires d'alimentation de captages : 10	Programme d'actions défini 5	Programme d'actions mis en oeuvre 2
		Programme d'actions suspendu 3
	Démarche(s) en cours 3	devant aboutir en 2018 0
		au stade de l'étude 2
		peu avancée(s) 1
	Démarche(s) non démarrée(s) 2	
Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017		

## → LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département d'Indre et Loire a abandonné 16 captages ces 10 dernières années. Leur abandon, programmé par le schéma départemental d'eau potable, a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

Niveau de protection ↑ Nombre de captages abandonnés : 16	Cause : qualité 4	Pollution diffuse 2
		Arsenic 0
		Autres 2
	Cause : débit 4	
	Cause : administratif 3	
	Cause : technique 5	
Sources : ARS - Données 2017		